

# Réglementation novatrice et proactive



Nous avons mis la priorité sur les investissements en technologie. En 2010, nous avons lancé **STEP**, la plateforme d'enrichissement des technologies de surveillance, afin de pouvoir composer avec des volumes plus élevés et une négociation accélérée dans un environnement multimarchés. L'an dernier, nous avons surveillé 351 millions d'opérations sur 9 marchés, une augmentation de 34 pour cent par rapport à l'an dernier. Le flux de messages – incluant les cotations, les ordres, les annulations et les opérations – continue d'augmenter avec une moyenne de 160 millions de messages par jour, et le nombre total d'ordres dépasse maintenant le nombre d'opérations, à raison de 57 pour 1.

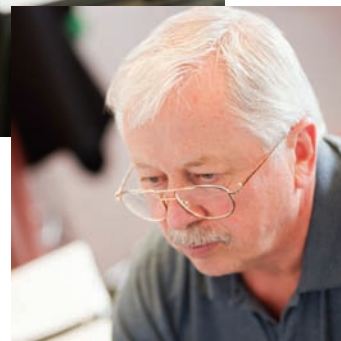
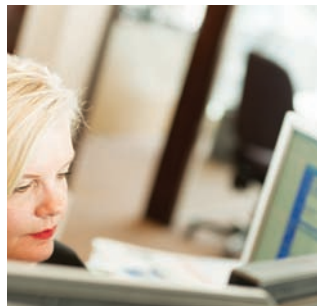
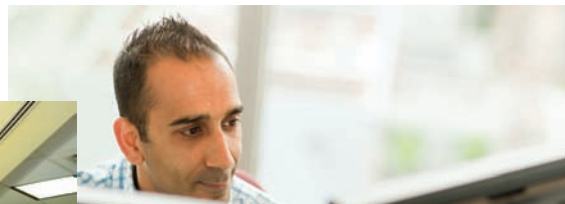
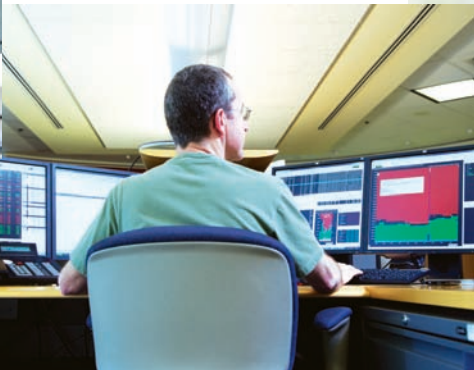
Nous avons investi dans la technologie pour aider le personnel à repérer plus facilement les violations réglementaires potentielles et à identifier et analyser les modèles de négociation, ce qui va nous permettre de mieux comprendre l'impact des différentes technologies, règles et stratégies sur la négociation. La plateforme STEP permet aussi au personnel de créer rapidement et efficacement des alertes à partir de cette analyse pour aider à surveiller certaines violations potentielles sur tous les marchés d'une manière intégrée et en temps réel.

L'an dernier, nous avons mis en place une plateforme de vérification commune pour nos services de la conformité des finances et des opérations, de la conduite des affaires et de la conduite de la négociation. Ainsi, les services de la conformité de l'OCRCVM utilisent maintenant la même plateforme de vérification, les fichiers d'inspection sont automatisés et facilement accessibles et les membres du personnel peuvent travailler simultanément sur un même fichier. Cet investissement en technologie a augmenté l'efficacité et la productivité.

## **Solutions réglementaires adaptées à la réalité canadienne**

Pour faire face à la complexité de nos enjeux réglementaires, nous devons trouver un juste équilibre entre des approches et des solutions adaptées à la réalité canadienne et une certaine uniformité avec les approches mondiales.

Nous avons effectué deux études exhaustives portant sur les ventes à découvert et les transactions échouées, qui ont mené à l'établissement d'une approche réglementaire adaptée aux particularités du marché canadien. Ces études nous ont fourni des données et une analyse essentielles pour établir des politiques efficaces et s'assurer que nos règles d'intégrité des marchés canadiens s'appuient sur des données pertinentes et récentes.



Au terme de ces études, des modifications ont été proposées aux règles, dont l'abrogation du test d'écart, qui exigeait que les ventes à découvert soient exécutées à un prix au moins aussi élevé que le dernier prix de vente du titre sur un marché donné.

Nous sommes aussi en train de mettre au point une approche « canadienne » pour la réglementation des ordres opaques. En collaboration avec les ACVM, l'OCRCVM a proposé des limites pour l'utilisation des ordres opaques dont l'obligation d'exécuter les ordres visibles avant les ordres opaques, sous réserve de certaines exceptions, et l'exigence que les ordres opaques reflètent une amélioration significative du cours. Nous estimons que ces limites sont nécessaires pour maintenir la qualité du mécanisme de formation des cours et pour corriger les problèmes liés à l'incidence des ordres opaques sur la qualité du marché financier canadien.

### Proactivité et innovation

Le nouveau modèle de tarification de la Réglementation des marchés proposé privilégie une approche souple qui peut s'adapter aux changements au sein des marchés. Le modèle tient compte dans son calcul de l'ensemble des messages et des opérations sur les marchés de manière à refléter avec une plus grande justesse les différents éléments du coût de la réglementation des marchés. Les modèles de tarification de la Réglementation des marchés et de la Réglementation des courtiers proposés ont été conçus en consultation avec les sociétés et les marchés réglementés par l'OCRCVM. Les deux modèles visent un traitement équitable et transparent des membres de l'OCRCVM, ils favorisent une saine concurrence au sein du secteur et ils nous permettent de fonctionner selon une méthode de recouvrement des coûts.

**Le krach éclair du 6 mai 2010 :** En l'espace de quelques minutes, les actions nord-américaines ont plongé et se sont redressées de façon spectaculaire. **8,5 %** des titres cotés à la TSX et **13,8 %** des titres cotés à la TSXV ont subi des baisses de 10 % ou plus.

#### Réaction de l'OCRCVM :

- Décisions de modifier ou d'annuler 223 opérations sur 5 titres différents.
- Examen des opérations totalisant 230 millions de données se rapportant aux 47 titres ayant subi des reculs de 20 % ou plus.
- Cinq recommandations :
  1. Réévaluer la pertinence d'un coupe-circuit à la grandeur du marché afin de déterminer si un coupe-circuit canadien indépendant ne serait pas préférable.
  2. Entreprendre des recherches afin de déterminer si des coupe-circuits sous forme d'arrêts des opérations temporaires devraient être adoptés au Canada.
  3. Inciter les marchés à adopter des contrôles de volatilité dont la forme et le niveau devraient être examinés afin de déterminer s'ils doivent être harmonisés.
  4. Inciter les courtiers à déterminer la meilleure façon de gérer les ordres de vente stop dans un environnement multimarchés à haute vitesse et à offrir un encadrement au personnel et aux clients, y compris ceux qui sont autonomes.
  5. Revoir les politiques et procédures actuelles sur les cours erronés et déraisonnables.